

**REGLEMENT**  
**ALIOCEMA RUN, Première Edition**  
**Le dimanche 22 octobre 2023**

**Article 1 : Conditions d'admission des participants**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou titulaire d'un Pass « j'aime courir » ou d'un bulletin d'inscription avec le n° de Pass en cours de validité.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Désormais pour les mineurs participant à une course chronométrée : (cf règlement 2023 § II A 3 page 12) : "Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois." - Participation des mineurs hors compétition (selon manuel pratique organisateur FFA 2023 art. III / A / 5)
- Pour les mineurs non licenciés : Autorisation parentale exigée pour la participation à la manifestation. Téléchargeable directement sur le site d'ALIOCEMA (rubrique Aliocema run)

**Article 2 : Courses**

ALIOCEMA RUN propose les courses suivantes :

- Course 10 km chronométrée (1 tour) – Solo à partir de cadets (2008)
- Course 18 km chronométrée (2 tours) – Solo, à partir de juniors (2006)
- Marche nordique non chronométrée 10 km (1 tour) à partir de 15 ans
- Animations pour les enfants avec une course de 0.9 km non chronométrée pour les 7 à 12 ans qui pourront courir accompagnés de leurs parents inscrits par ailleurs.

## Départ des courses :

- **09 h 00 : le solo 18 km**
- **10 h 00 : le solo 10 km**
- **10 h 05 : la marche nordique**
- **12 h 00 : Animations des enfants**
- **12 h 15 : Podium**

Deux Ravitaillements au point de course + celui de l'arrivée  
Le Bidon ou CamelBak est obligatoire.  
Handisport / Canitrail non autorisé.

- Les départs et les arrivées s'effectueront au Refuge des Tortues :
  - Les Brucs, 2920 Route de Paulhac, 31660 Bessières, France
  - Coordonnées GPS : lat : 43.7735129"N
  - Lng : 1.5934115" E

Retrait des dossards sur site jusqu'à 30' avant le départ de la course.  
Ouverture des dossards à partir de 8 h.

Autrement, le retrait des dossards aura lieu le :

- Samedi 21 octobre entre 10h et 19h

A la Foulée Toulouse-Rouffiac :  
Centre commercial Du Louradou, 40 Rte d'Albi,  
31180 Rouffiac-Tolosan  
Contact : **Jordane Maslarski** 05.82.95.58.08

## Article 3 : Circulation

A titre d'information les coureurs parcourront un axe routier avant de parvenir à la forêt.  
Signaleurs et secouristes de la protection civile assureront le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les coureurs doivent respecter les consignes des signaleurs.

## Article 4 : Parking

Le parking des coureurs sera situé proche du départ directement au Refuge des Tortues

## Article 5 : Modalité d'inscription

La course est limitée à **200** coureurs pour le 10 km solo et **200** coureurs pour le 18 km solo.

La course est limitée à **100** coureurs pour la marche nordique.

Les inscriptions se feront sur « Chronostart » : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)  
Lien via formulaire d'inscription <https://aliocema.com>

Ou par retour de formulaire papier à l'adresse : ALIOCEMA 319 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse

### **Le Tarif des inscriptions est de :**

<b>Courses</b>	<b>Participants</b>	<b>Tarifs</b>
Marche Nordique 10km solo	Adultes et adolescents de plus de 15 ans	10€
Course 10km solo	Adultes et adolescents de plus de 15 ans	10€
Course 18km solo	Adultes et adolescents de plus de 17 ans	20€
Animations enfants	Enfants de 7 à 12 ans	5€

Une partie des recettes sera reversée à l'ARTC (association pour la recherche des tumeurs cérébrales) et l'autre servira à financer des cadeaux pour le personnel soignant au moment des fêtes de Noël.

**Clôture des inscriptions par internet le samedi 21 octobre 2023 à 22h00 et ce dans la limite des places disponibles**

**Seules les inscriptions complètes (certificat médical / licence et paiement) seront prises en comptes.**

**Merci de se référer à article 2 pour la liste des licences.**

Chronométrage par puces jetables(Chronostart)

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisateur s'engage à rembourser chaque participant ou proposer un avoir.

### **Article 6 : Responsabilité**

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre responsabilité. ALIOCEMA décline toute responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, d'accidents causés par le non-respect des consignes de sécurité.

### **Article 7 : Assurance**

ALIOCEMA dans le cadre de la course ALIOCEMA RUN 2023 a contracté une assurance auprès d'ALLIANZ couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels éventuels liés à la pratique sportive (code du sport L321-4), La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

### **Article 8 : Classement et Récompenses**

Coupes, médailles et nombreux lots aux 3 premiers scratch et premiers de chaque catégorie (hommes + femmes)

## **Article 9 : Publication des résultats**

Les résultats seront disponibles sur le site de *Chrono start* et autres media tout autre média au choix de l'association. Les participants qui souhaitent s'opposer à la publication de leur nom, doivent expressément en informer l'organisateur par demande écrite au moins une semaine avant de début de l'épreuve.

## **Article 10 : Droit à l'image**

Tous les participants s'engagent à accepter sans condition leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celle-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel. Les droits de production d'images sur ALIOCEMA RUN 2022 sont réservés.

## **Article 11 : Annulation**

ALIOCEMA se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure, ALIOCEMA pourra mettre fin à la manifestation.

Les participants devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect des consignes entraînera la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **Article 12 : Abandon**

Les coureurs qui abandonnent ou se blessent, et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement (signaleur ou ravitaillement) dans les meilleurs délais, et au plus tard avant le départ du signaleur en poste. Le non-respect de cette obligation engage la responsabilité du coureur vis-à-vis de l'organisateur.

## **Article 13 : Barrières horaires**

Le temps de course est limité à 1h30 pour 10km et 3h30 pour le 20km. Pas de classement en dehors de ces temps. Compte tenu de ces limites, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents et de retirer le dossard aux points intermédiaires (Point de contrôle (1/2 Tour, 1 Tour)).

## **Article 14 : Programme de la journée**

A titre informatif, la journée se déroule ainsi

08h00 : Ouverture du village

08h45 : Echauffement pour le 18 km

09h00 : Départs course du 18 km

09h45 : échauffement pour le 10 km et la marche nordique

10h00 : départ course du 10 km

10h05 : départ de la marche nordique

11h45 : Echauffement pour l'animation des enfants

12h00 : Départ animation des enfants

12h15 : Podium